

**Bernard DEPIERRE**  
Député de la Côte d'Or

Paris, le 19 juillet 2006

Réf : BD.12.GD.06

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 28.06.06. dans lequel vous me faisiez part de vos inquiétudes vis à vis du projet de loi DADVSI. Sachez que je suis sensible à vos arguments, c'est pourquoi je resterai particulièrement vigilant lors de l'application de la loi. D'ailleurs je tiens à vous préciser que dans les dix-huit mois suivant la promulgation de la loi, un rapport étudiera son impact, notamment quant à la question de l'accès aux œuvres.

Je reste à votre entière disposition et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Depierre

Emmanuel GARETTE  
Association COAGUIL  
54, rue du Bourg  
21000 Dijon